

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de la communication et de la culture

**AGENCE NATIONALE D'ARCHEOLOGIE ET DE PROTECTION
DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES.**



**PRESENTATION DE RAPPORTS PERIODIQUES
SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DU
PATRIMOINE MONDIAL**

**TIPASA ET LE MAUSOLEE ROYAL DE
MAURETANIE**

Juillet 2000

**EXERCICE
DE SUIVI PERIODIQUE
SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION
DU PATRIMOINE MONDIAL EN
REGION ARABE**

FORMULAIRE

SECTION II : ETAT DE CONSERVATION DE BIENS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE MONDIAL

[Reproduire cette section pour chaque site concerné par l'exercice de suivi]

(II.i) La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, par sa décision concernant l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial, a invité les Etats parties à présenter des rapports sur l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

(II.ii) Les documents essentiels pour chaque bien du patrimoine mondial sont le dossier de proposition d'inscription tel qu'il a été présenté par l'Etat partie et la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

(II.iii) La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire intervenir ceux qui sont responsables de la gestion quotidienne du bien. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé de préparer les rapports en commun ou en étroite collaboration avec les organismes concernés. La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation faire intervenir des avis d'experts du Secrétariat et/ou des organismes consultatifs, si et quand l'Etat partie / les Etats parties le souhaite(nt).

(II.iv) Le premier rapport périodique doit mettre à jour les informations fournies dans le dossier initial de proposition d'inscription. Les rapports suivants se concentreront sur tous changements éventuels survenus depuis la présentation du précédent rapport. Cette section du rapport périodique suit par conséquent le format du dossier de proposition d'inscription.

(II.v) L'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril est étudié par le Comité du patrimoine mondial à intervalles réguliers, en général une fois par an. Cette étude se concentre sur les facteurs et considérations spécifiques qui ont abouti à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il sera donc nécessaire de préparer un rapport périodique complet sur l'état de conservation de ces biens.

(II.vi) Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine mondial en particulier. Les Etats parties sont invités à fournir des informations sous les titres de rubriques suivants :

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien : SITES ARCHEOLOGIQUES DE TIPASA	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : 36° 35 N Latitude : 2° 29 EST 2° 30 EST Longitude : 36° 34 N 36° 35N 2° 29 Est 2° 30 Est	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	17 décembre 1982 SOUS LE N° 192	004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : Agence Nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques. Personne responsable : SABAH FERDI Adresse : RUE DU MUSEE , 42000 WILAYA DE TIPASA. Ville et code postal : 42000. Téléphone : 213 1 47 75 43 Fax : : 213 1 47 75 43 E-mail :	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	JUILLET 2000	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : SABAH FERDI Titre : Conservateur en chef du site du patrimoine mondial de TIPASA.	010

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.2. Déclaration de valeur

II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,	Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie : BIEN CULTUREL. SITE ARCHEOLOGIQUE PRE-ROMAIN ET ROMAIN (ZONE CONTINUE)	008
b	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères retenus pour l'inscription : Critères culturels : iii – iv	009 010
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation		011
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription	« Que le bien culturel proposé soit inscrit sur la liste du patrimoine mondial »..	012
e	Réactions à ces observations	Démarches abouties par l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial le 17/12/1982.	013

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

4

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI	000
b	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeur culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? NON Si oui, pourquoi ?	000
c	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : OUI La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : OUI	000
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : NON Si OUI, comment ?	000
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit • refléter le(s) critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. • Elle devrait également mentionner des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.	Nouvelle déclaration de valeur :	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

<p>a</p> <p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p> <p>Maintien à 80% des valeurs qui ont permis l'inscription du site ;</p> <p>L'intégrité du site a été altérée suite à l'érection du chef lieu d'une wilaya dans un site non adapté, il y eu atteinte à l'image physique du bien inscrit</p>	000
<p>b</p> <p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - atteinte à l'image physique du bien - vestiges inaltérés du point de vue de l'image - transformation et consommation du paysage environnant à l'encontre du dispositif législatif 	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p>OUI / atteinte</p> <p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur?</p> <p>OUI</p> <p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un chef lieu (cause administratif) - carence de la législation nationale - poussée urbanistique vers la zone tampon - habitat illicite <p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <ul style="list-style-type: none"> - aspect de précarité par rapport à l'ensemble du bien - installation de servitudes spécifiques (eau, electricité...) 	000
<p>c</p> <p>Veuillez noter qu'une analyse plus</p>	<p>OUII</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.	Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ? OUI / Si NON, pourquoi ?	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4. Gestion

II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

<p>a) Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p>Propriété : Etat</p> <p>Statut légal : - Domaine Public de l'Etat - Site historique classé</p> <p>Cadre juridique (national et local) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi N° 90-30 du 01/12/1990 • Loi N° 98-04 du 15/06/1998 relative à la protection du patrimoine culturel (J.O N° 44 du 04/06/98) - PPSMV/ Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du site. JUIN 92 (J.O N°57 du 20/10/95) - POS (Plan d'occupation du sol) approuvé par délibération de l'assemblée communale de Tipasa <p>Cadre institutionnel (local) :</p> <p>Circonscription archéologique et Musée de TIPASA, représentant l'Agence Nationale d'Archéologie.</p>	
	<p>Agence(s) en charge de la gestion : MUSEE DE TIPASA</p> <p>Responsable : SABAH FERDI</p> <p>Adresse : Rue du Musée</p> <p>Code postal et Ville : 42000</p> <p>Téléphone : 213 1 47 75 43</p> <p>Fax : 213 1 47 75 43</p> <p>E-mail :</p>	
<p>b) ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.</p>	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cloture de l'ensemble des sites archéologiques non encore protégés. Consolidation des vestiges - Confortement et aménagement d'un nouveau Musée. 	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		<ul style="list-style-type: none">- Confortement et aménagement d'un centre archéologique subaquatique.- Restauration des mosaïques in Situ.- Relevés topographiques de l'ensemble des parcs archéologiques.	
--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille viergée

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.2. Gestion et planification

<p>a L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.</p>	<p>Niveau auquel la gestion du bien est exercée :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> sur le site <input checked="" type="checkbox"/> dans la région <input checked="" type="checkbox"/> depuis l'administration centrale</p> <p>Changements survenus au site depuis l'inscription dans :</p> <p>Le mode de propriété</p> <p>Le statut légal</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Les mesures de protection</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Les limites</p> <p>Les moyens mis à disposition Absence de moyens financiers et humains, absence d'un plan de gestion planifié des sites malgré l'existence d'un plan permanent de sauvegarde</p>	000
<p>b En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.</p> <p>Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en oeuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.</p> <p>Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.</p>	<p>Plans agréés relatif au bien :</p> <p>Plan régional :<input checked="" type="checkbox"/></p> <p>plan local :<input checked="" type="checkbox"/></p> <p>plan de conservation :aucun (nettoyage traditionnel)</p> <p>plan de développement touristique :ZET de chenoua et du kouali (zone d'expansion touristique)</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	etc.	
--	------	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

<p>a Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p>Un plan de gestion fonctionnel existe : OUI organigramme de l'agence d'archéologie Si oui le joindre en annexe.</p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : / NON</p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : / NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : / NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : / NON</p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : / NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : OUI / NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : OUI /</p> <p>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : OUI /</p>	000
<p>b</p>	<p>Mise en œuvre du plan de gestion : En fonction d'une législation spécifique PPSMV Organisme responsable de la mise en œuvre : Institution gouvernementale ONG CIRCONSCRIPTION ARCHEOLOGIQUE Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : / NON</p> <p>Evaluation du plan de gestion :</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Périodicité :long terme indicateurs définis : personnel formé :aucun</p> <p>Révision prévue tous les ans non</p>	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs (suite)

<p>c (fournie copie du plan en annexe)</p>	<p>Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion : <input checked="" type="checkbox"/> Pas de financement prévu <input type="checkbox"/> Financement garanti <input type="checkbox"/> Financement national <input type="checkbox"/> Financement bilatéral <input type="checkbox"/> Financement intergouvernemental</p> <p>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion : <input checked="" type="checkbox"/> Manque de fonds <input checked="" type="checkbox"/> Manque de personnel formé <input checked="" type="checkbox"/> Problèmes administratifs ou législatifs <input type="checkbox"/> Absence d'autonomie à l'échelle locale</p> <p>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant : PPSMV 1993</p>	<p align="right">000</p>
<p>c Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.</p>	<p>Personne responsable du bien :</p> <p>Nom : FERDI SABAH Titre : CONSERVATEUR EN CHEF Adresse : RUE DU MUSEE</p> <p>Code postal et ville : 42000 Téléphone : 213 1 47 75 43 Fax : 213 1 47 75 43 E-mail :</p>	<p align="right">000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

<p>a L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,</p>	<p>Ressources humaines</p> <p>Niveaux d'encadrement :</p> <p>1. Direction : 1</p> <p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) :</p> <p style="padding-left: 40px;">○</p> <p>2. Personnel d'exécution (nombre, rôle) :</p> <p>Gardes 20 Pisteurs Chauffeurs 1 Secrétaires 2 Ouvriers 4 Manœuvres 6 Technicien 1</p>	000
<p>b et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,</p>	<p>Ressources financières ordinaires</p> <p>aucune</p> <p>Sources et niveaux de financement</p> <p>Régie centrale (ANAPMSH)</p> <p>Revenus directement issus de la gestion</p> <p>Nature droits d'entrée</p> <p>Montant environ 400 000 DA/AN</p> <p>Utilisation versée directement au compte trésor de l'ANAPMSH</p>	000
<p>c ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.</p>	<p>Besoins de formation de son personnel</p> <p>Carences constatées</p> <p>Besoins de formation du personnel :</p> <p>TECHNICIENS EN FOUILLES ARCHEOLOGIQUES</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	TERRESTRES ET SUBACQUATIQUES Types de formations souhaitées en restauration d'objets	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

<p>a Protection et conservation</p>	<p>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion : rapport d'expertise pour la restauration des mosaïques de la grande basilique (1993)</p> <p>Cours spécifique pour deux personnels à l'Iccrom</p> <p>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre Loi 98 04 RELATIVE AU PATRIMOINE CULTUREL PPSMV</p> <p>Programmes locaux en place Plan d'aménagement de la wilaya PDAU (plan d'aménagement et d'urbanisme) POS du centre historique</p> <p>Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement) Plan rudimentaire de protection du site</p> <p>Financements (origine, montant) Aucun</p>	<p align="right">000</p>
<p>b Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <p>i. Centre du Patrimoine Mondial</p> <p>b. Campagne internationale de l'UNESCO c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD ou autre agence d. Autres aides Unesco, Icomos</p> <p>Assistance technique fournie par coopérations bilatérales</p>	<p align="right">000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations
complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives

a	L'Etat partie est également invité à fournir des sur les études scientifiques,	<p>Etudes scientifiques</p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche :</p> <p>Laboratoires : non</p> <p>Hébergement de chercheurs : oui</p> <p>Véhicules : 1</p> <p>Matériel scientifique : matériel informatique, topographique et photographique</p> <p>Bases de données :</p> <p>Herbiers :</p> <p>Collections zoologiques :</p> <p>Personnel compétent (techniciens, laborantins)oui</p>	Oui 00
b	Sur les projets de recherche : pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.	<p>Programmes de recherche/développement</p> <p>Titre du programme :recherche géophysique et sismique</p> <p>Organisme(s) soutenant la recherche LE CRRRAAG:</p> <p>Participation d'équipes nationales et/ :</p> <p>Objectifs du programme :détection des vestiges enfouis</p> <p>Etat d'avancement : 10%</p> <p>Résultats obtenus : méthode fiable</p> <p>Publications : oui</p> <p>Ressources humaines concernées 4 géophysiciens:</p>	000
c	les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données, l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.	<p>Nouvelles techniques de gestion</p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique oui</p> <p>Type compaq et pentium</p> <p>Capacité</p> <p>Année 1995 ET 2000</p> <p>Accès possible au réseau internet / NON</p> <p>Accès effectif au réseau internet / NON</p> <p>Utilisation du courrier électronique / NON</p> <p>Existe-t-il un Système d'Information Géographique (SIG) pour le site :</p> <p>non</p> <p>en projet ?</p> <p>en cours ?</p> <p>fonctionnel ?</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives (suite)

<p>d les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;</p>	<p>Activités éducatives</p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ? oui Combien ? 130.8977 VISITEURS/AN</p> <p>Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : OUI / Y a-t-il une politique d'Education environnementale : / NON</p> <p>Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens. Jeux éducatifs prospectus visites guidées</p>	<p>000</p>
<p>e d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.</p>	<p>Information et sensibilisation</p> <p>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ?</p> <p>Page web du site Maquette du site</p> <p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ? Par les publications et autres documentations et par les Médias écrits et audio visuels</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.7. Questions diverses

a	<p>Plaque avec logo du Patrimoine Mondial non</p> <p>Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial non</p> <p>Centre d'information/interprétation pour les visiteurs non</p> <p>Musée de site oui</p> <p>Sentiers de découverte non</p> <p>Structures hôtelières (gîte, restaurant) oui</p> <p>Stationnement des véhicules oui</p> <p>Toilettes oui</p> <p>Soins d'urgence et sauvetage oui</p> <p>Personnel ad hoc et formation reçue oui</p> <p>Matériels d'information : dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-roms, etc. oui</p> <p>Journées portes ouvertes oui</p> <p>Manifestations spéciales ou expositions oui</p> <p>Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite oui</p> <p>Effets du classement sur la fréquentation du site</p>	000
b	<p>A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien.</p> <p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien / NON</p> <p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien / NON</p>	

Annexes : • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5. Facteurs affectant le bien

II.5.1. Degrés de menace

<p>a</p> <p>Veillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p>Pressions liées au développement :</p> <p>Intégrité visuelle : partielle 60%</p> <p>Chantiers constructions illicites Déchets et ordures oui Constructions illicites Immeubles oui Infrastructures mal intégrées oui Pâturage illégal et surpâturage oui Coupes de bois non Défrichements oui</p> <p>Intégrité structurelle partielle 50%</p> <p>Routes non Barrages non Mines non Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût) non Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût) non Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût) non Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales</p> <p>Intégrité fonctionnelle inexistente</p> <p>Conservation de la productivité biologique Conservation de la diversité Fonctionnement des cycles (eau, etc.)</p>	<p>000</p>
---	---	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>les contraintes liées à l'environnement</p>	<p>Contraintes liées à l'environnement :</p> <p>Intégrité visuelle : non Modifications du relief non Modification du couvert végétal, non</p> <p>Intégrité structurelle Disparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales non Réintroductions d'espèces animales ou végétales Réhabilitations d'écosystèmes ou de milieux naturels non Suppression d'espèces introduites animales ou végétales</p> <p>Intégrité fonctionnelle Qualité des processus entretenant la vie Conservation de la productivité biologique Conservation de la diversité Fonctionnement des cycles (eau, etc.) Changements climatiques prévisibles</p>	<p>000</p>
<p>c les catastrophes naturelles et la planification préalable,</p>	<p>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</p> <p>Séismes : oui</p> <p>Glissements de terrain : oui</p> <p>Avalanches : non</p> <p>Inondations : oui</p> <p>Sécheresses : oui</p> <p>Incendies : oui</p> <p>Volcanisme : non</p> <p>Autres :</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>d les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme</p>	<p>Le tourisme et ses conséquences :</p> <p>Statistiques annuelles de fréquentation :</p> <p> Environ 200.000 visiteurs/an</p> <p> Nombre de visiteurs par an : Entre 200.000 et 150.000 visiteurs</p> <p> Origine des visiteurs : Nationaux et peu d'étrangers</p> <p> Evolution pluriannuelle de la fréquentation</p> <p> Revenus annuels du tourisme : Aucun</p> <p> Accessibilité du site (depuis la capitale ?)</p> <p> Distance : 70 Km</p> <p> Route revêtue : R.N n° 11</p> <p> Piste saisonnière : oui</p> <p> Aérodrome : non</p> <p> Circulabilité dans le site :</p> <p> Pour les handicapés : oui</p> <p> Pour les véhicules : non</p> <p> En fonction des saisons :</p> <p> Pressions exercées par le tourisme :</p> <p> Prélèvements (faune, flore, objets) : oui 50%</p> <p> Dégâts (piétinement) : oui 70%</p> <p> Gestion des déchets (poubelles, W.C.) : oui</p> <p> Incendies : non</p> <p> Equipements pour les touristes :</p> <p> Aires de pique-niques : non</p> <p> gites d'étape : oui</p> <p> corbeilles à déchet : oui</p> <p> signalisation sur pistes : Très peu</p> <p> etc..</p> <p> La capacité de charge touristique du site est-elle définie ? non mais estimée à 150.000 visiteurs/an et à 1000 visiteurs/jour</p> <p> Peut-on parler de tourisme durable ?</p> <p> OUI</p>	<p>000</p>
--	---	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>e et le nombre d'habitants</p> <p>pression démographique</p> <p>existence dans la zone tampon de plusieurs douars (5) variant de 1000 à 7000 hab.</p>	<p>Relations avec la population riveraine du site</p> <p>Evaluation de la population locale 50 000 habitants</p> <p>Nombre d'habitants vivant dans le site, 1000HAB</p> <p>Nombre d'habitants vivant dans la zone tampon (20 km)) 10000 hab</p> <p>Evolution depuis la création du site.</p> <p>Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales</p> <p>Villages (localisation, population) ou campements (durée)</p> <p>Activités (cf. considérations socio-économiques)</p> <p>Particularités culturelles de cette population</p> <p>Rurale et berbérophone</p> <p>Considérations socio-économiques</p> <p> Systèmes de production principaux</p> <p> Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel.)</p> <p> Relation avec le développement durable</p> <p> Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale</p> <p> Implication du personnel local dans la gestion du site oui</p> <p>Problèmes spécifiques de réfugiés non</p> <p> Causes</p> <p> Origine géographique</p> <p> Nombre de réfugiés</p> <p> Début du phénomène</p> <p> Conséquences</p> <p> Solutions envisagées</p> <p>Situations d'insécurité et conséquences non</p> <p>Autres facteurs affectant le bien</p> <p> Vandalisme, vol, pillage oui</p> <p> Déboisement oui</p> <p> Braconnage non</p> <p> Pâturage illégal oui</p>	<p>000</p>
--	---	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>F</p> <p>et le nombre d'habitants.(suite)</p>	<p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces :</p> <p>Gardiennage renforcé avec une assistance des collectivités locales (Sûreté urbaine et garde communale)</p> <p>Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution) :</p> <p>Augmentation</p>	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>10. La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ?</p> <p>NON</p> <p>De quelle manière ?</p>	
--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

<p>a Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p>Méthodes de prévention des menaces et pressions</p> <p>Catastrophes naturelles : Séismes : oui Glissements de terrain : oui Avalanches : non Inondations : oui (surveillance par les services concernés de l'hydraulique) Sécheresses : Incendies : plan de la protection civile Volcanisme : Autres : Pollutions industrielles : non Vandalisme, vol, pillage : plan de sécurité et de la protection sociale Infrastructures industrielles : Barrages Mines Réseaux de transport électrique Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux)</p> <p>Changements d'utilisation de la terre</p> <p>Pastoralisme oui (sécurité et grillage)</p> <p>Braconnage</p> <p>Urbanisme PPSMV et POS (contrôle technique)</p> <p>Tourisme service guidance de la cat</p>	000
<p>b Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour</p> <p>Risque graduel</p>	000
<p>c et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.</p>	<p>Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier PPSMV. POS. Mesures envisagées dans l'avenir plan de gestion</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.6. Suivi

<p>a Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien, cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation. Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique. La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.</p>	<p>Exercices de suivi précédents (suivi périodique ou réactif) bilan annuel de l'état des lieux envoyé chaque fin d'année à l'anapmsh (indiquer dates et résultats)</p> <p>Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) : OUI/</p> <p>Suivi périodique des ressources de flore :</p> <p>fréquence méthodologie inventaire oui estimations bilan</p> <p>et/oui</p> <p>Suivi périodique des ressources de végétation :</p> <p>fréquence méthodologie catégories savoir faire artisanal des gardiens bilan et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de faune :</p> <p>Fréquence aucune méthodologie inventaire estimations bilan et/ou</p> <p>Suivi des paysages : fréquence, méthodologie, catégories aucun</p> <p>fréquence méthodologie catégories et/ou</p> <p>Suivi des constructions et édifices oui Visa des permis de construire et de lotir</p>	000
--	--	-----

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.6. Suivi (suite)

		<p>Ressources humaines affectées à ces suivis</p> <p align="center">1 technicien</p> <p>Moyens matériels afférents</p> <p align="center">Aucun</p>	
b	<p>Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.</p>	<p>Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation</p> <p>1 2 VISUELLE 3. ...</p>	000
c	<p>Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.</p>	<p>Partenaires du suivi contrôle technique des constructions</p> <p>Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien aucune</p> <p>Evolution de la méthodologie de suivi</p>	000
d	<p>Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.</p>	<p>Date des exercices de suivi antérieurs :</p> <p>Résultats des exercices de suivi antérieurs</p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.7. Conclusions et mesures recommandées

<p>a Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)</p> <p>Malgré la poussée de l'urbanisme et l'essor démographique qui menacent le site et sa zone tampon, les valeurs du patrimoine sont maintenues</p> <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p> <p>L'intégrité physique est altérée du point de vue de l'image physique du bien</p>	000
<p>b Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <p>La gestion devrait être plus autonome au niveau local</p> <p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p> <p>Aléas climatiques Catastrophes naturelle imprévisible Surfréquentation du site Surexploitation touristique du site</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

c Proposition d'action(s) future(s)	Proposition d'action(s) future(s) : Campagne internationale de sauvegarde et autonomie de gestion et inscription du site sur la liste des monuments en péril.	
--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations
complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.7. Conclusions et mesures recommandées (suite)

d	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Organisation : circonscription archéologique de tipasa Responsable : FERDI SABAH Adresse : RUE DU MUSEE Téléphone : 213 1 47 75 43 Fax : 213 1 47 75 43 E-mail :	000
e	Calendrier de mise en oeuvre	Calendrier de mise en oeuvre 2000 2003	000
f	Besoins d'assistance internationale	Besoins d'assistance internationale OUI / Type d'assistance souhaitée : Formation au management du site et musée Relevés topographiques du site Campagne internationale de sauvegarde	000
g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi : centres de recherches ou de restauration 1. Nom : Adresse : 2. Nom : Adresse : ...	000
h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	Organisme anapmsh et musée de tipasa Personne responsable FERDI Adresse RUE DU MUSEE.42000 W. DE TIPASA	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site

Carte du site (zonage)

Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :

Impression générale (vue d'ensemble du site)

Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)

Photos illustrant l'état physique de conservation du site

Photos des principales atteintes au site et à ses environs

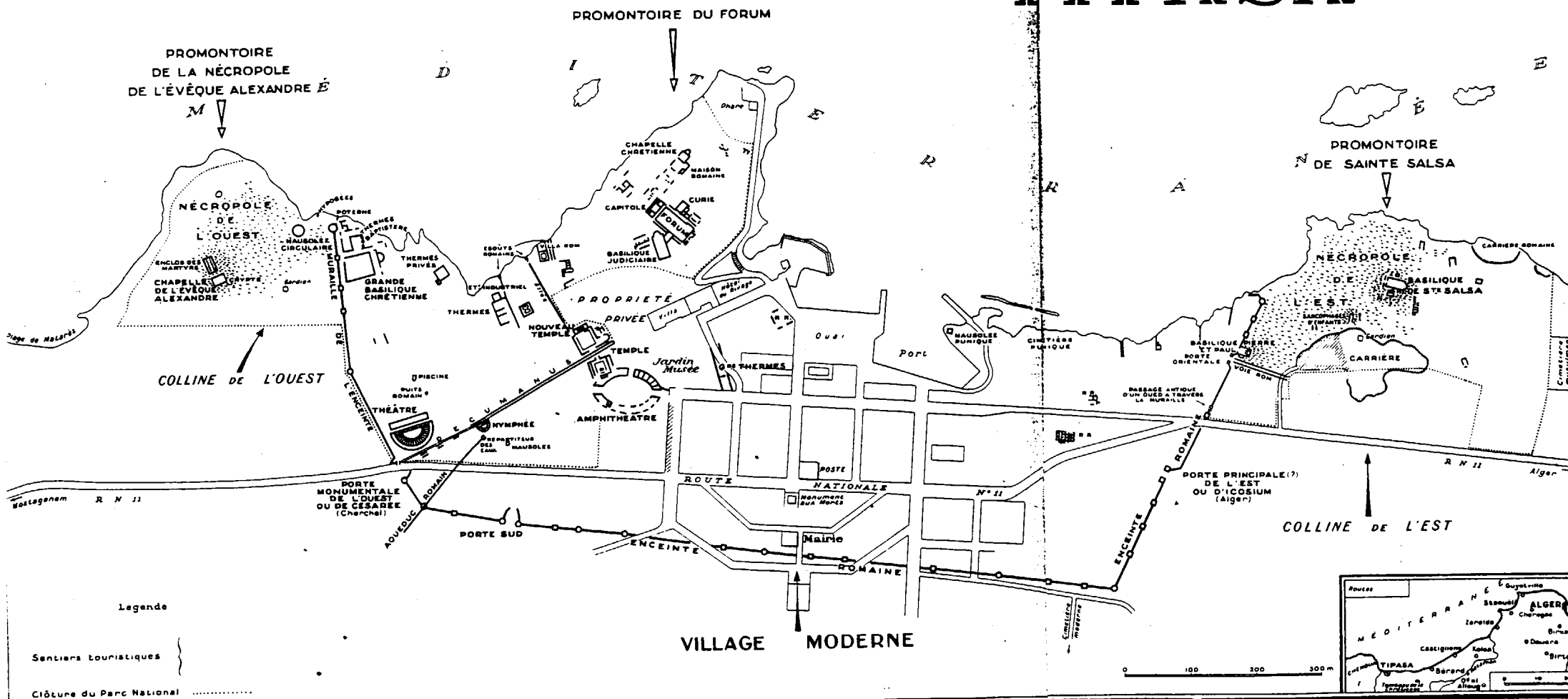
Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site

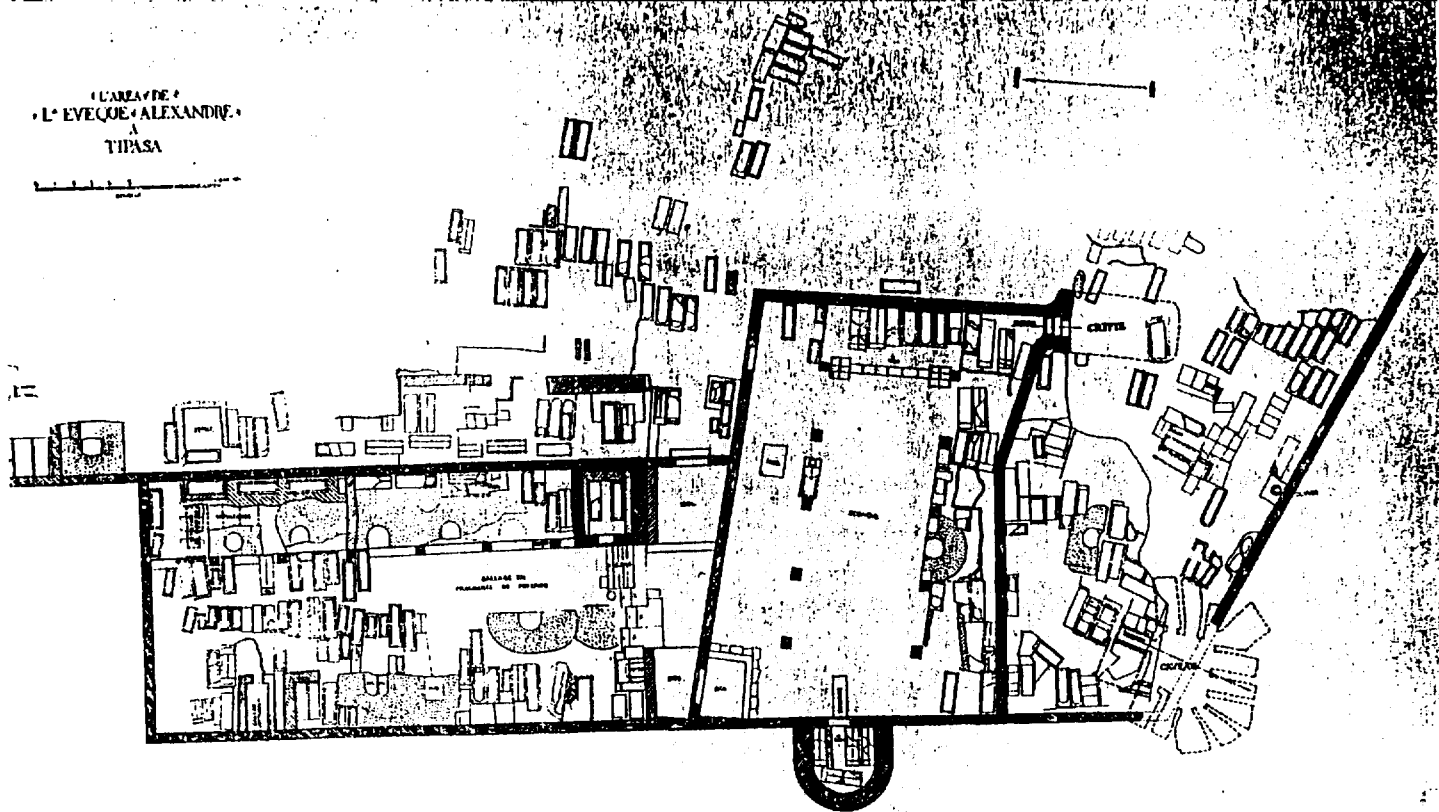
Bibliographie indicative

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

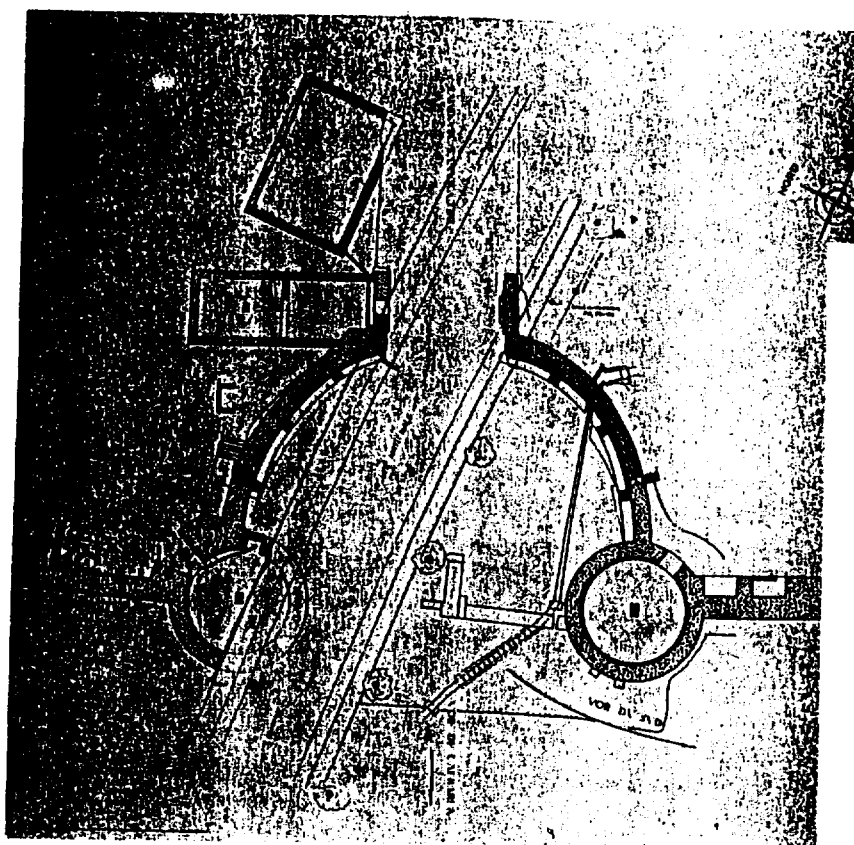
SUPPORT GRAPHIQUE

TIPASA

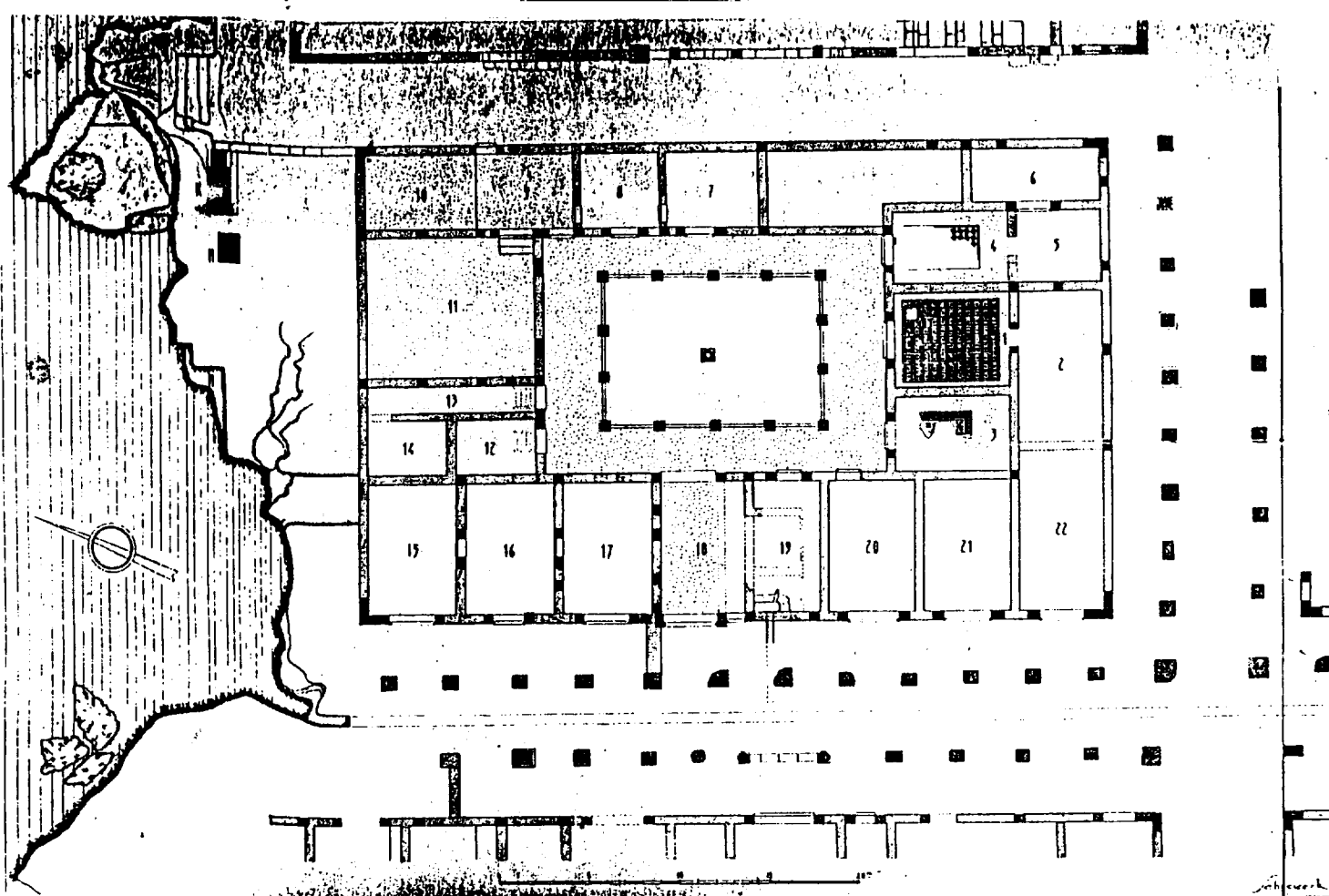




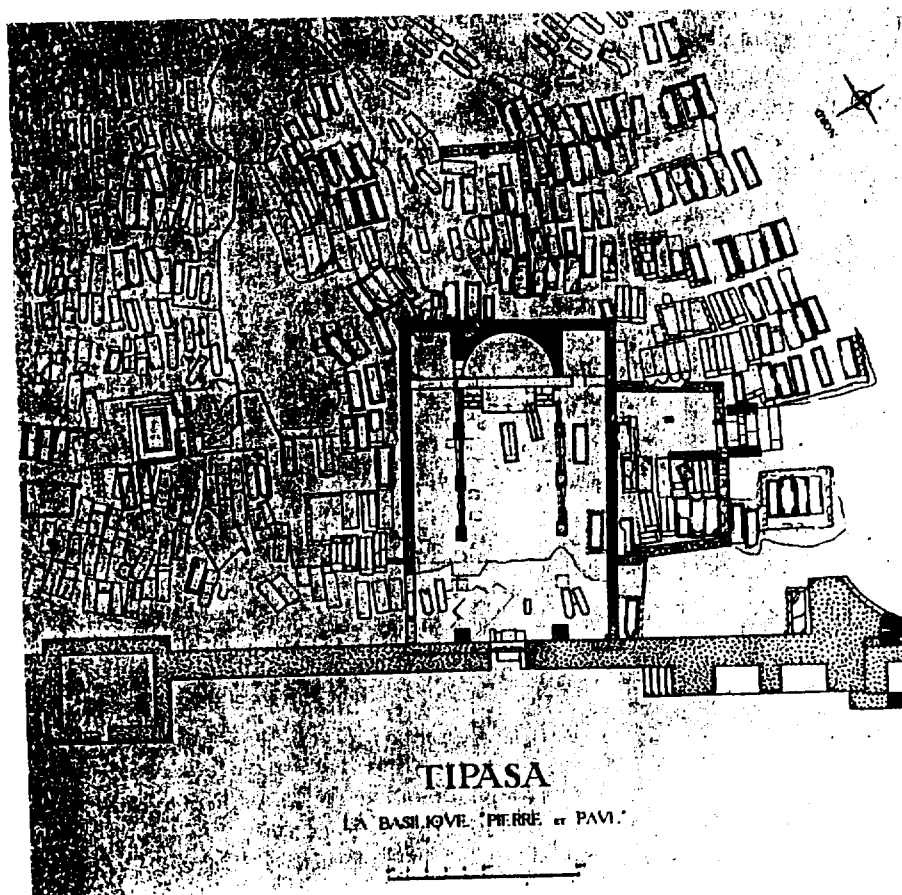
**Eglise et area de l'évêque
Alexandre**



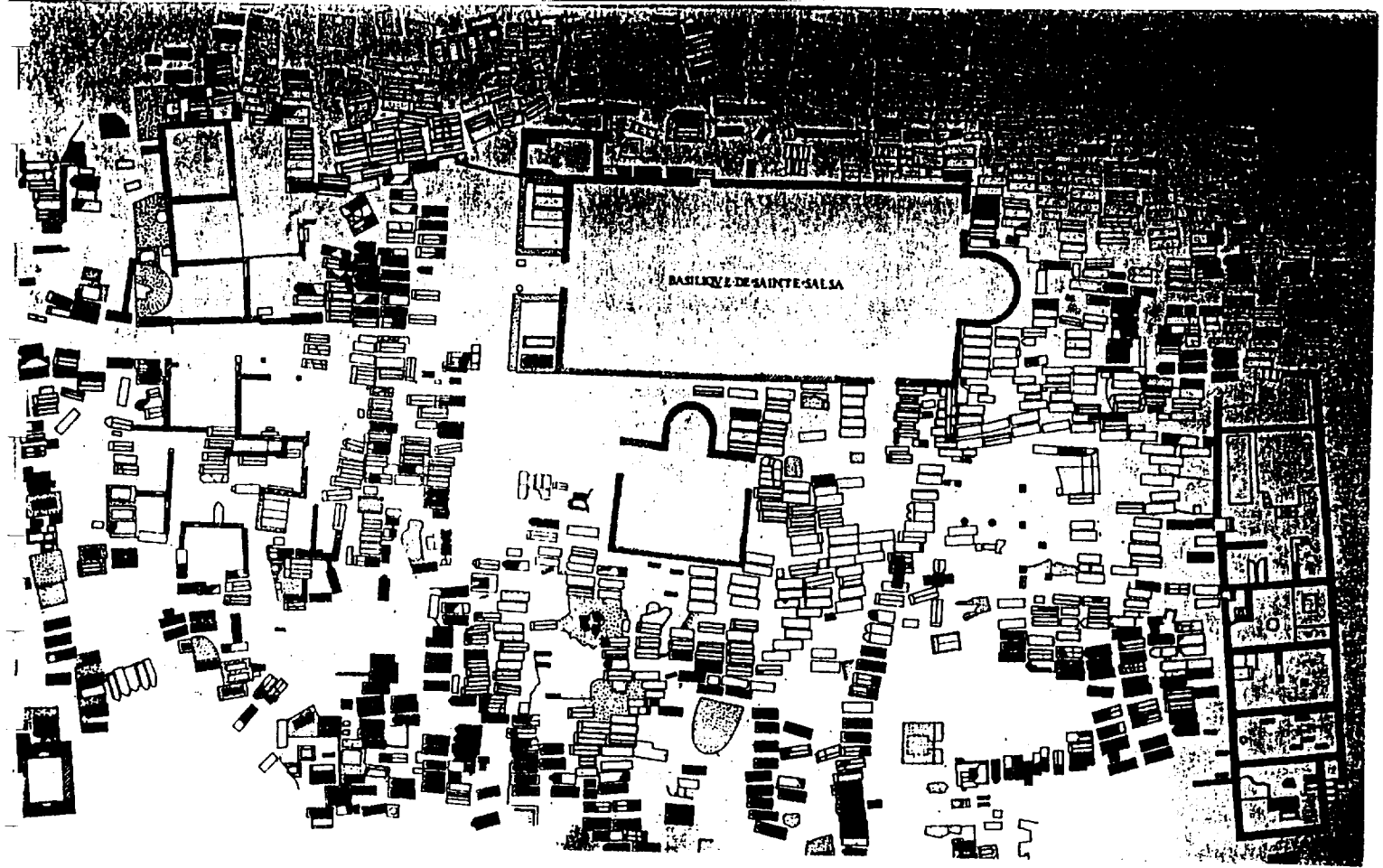
**Plan de la porte de
Cesarée**



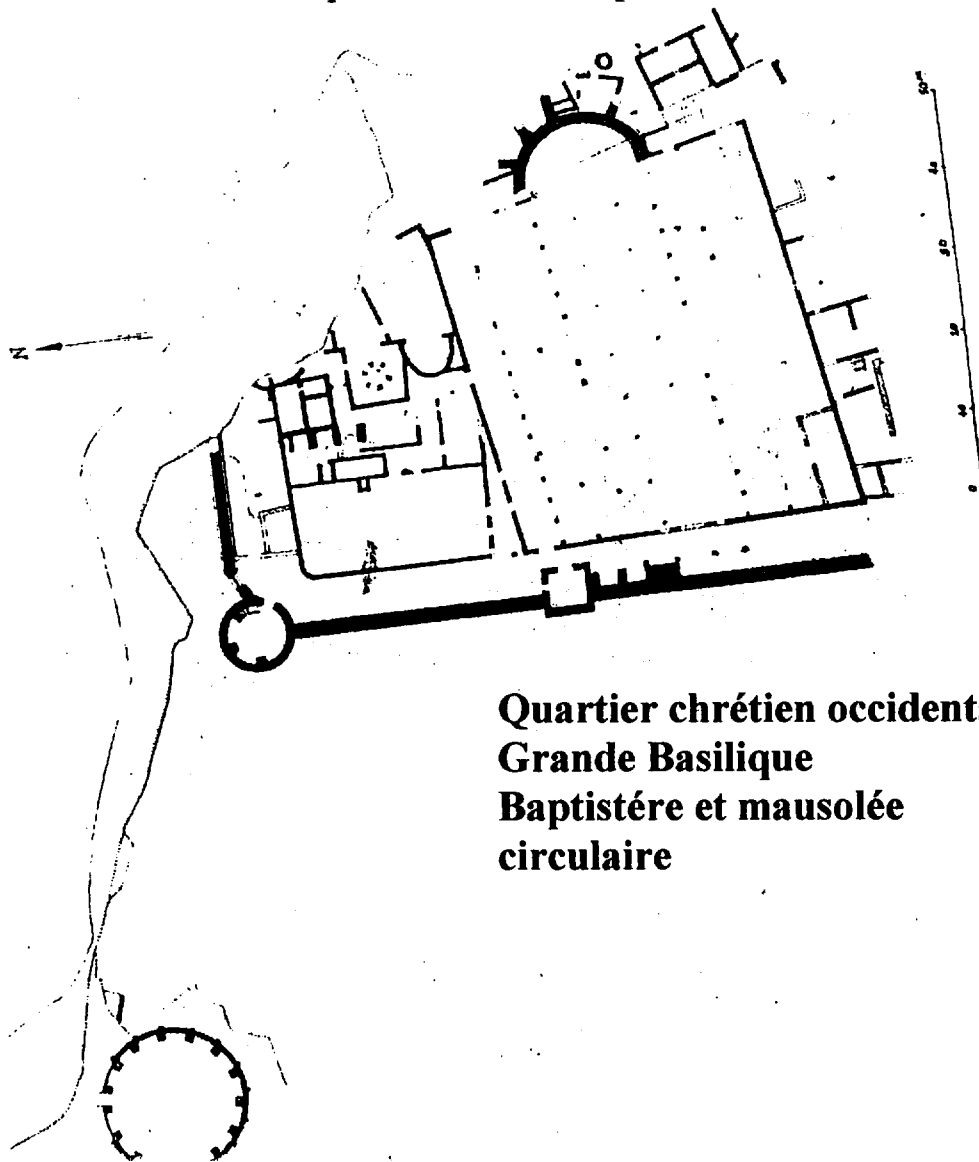
**La villa des fresques
Premier état**



Basilique de Pierre et Paul adossée au rempart

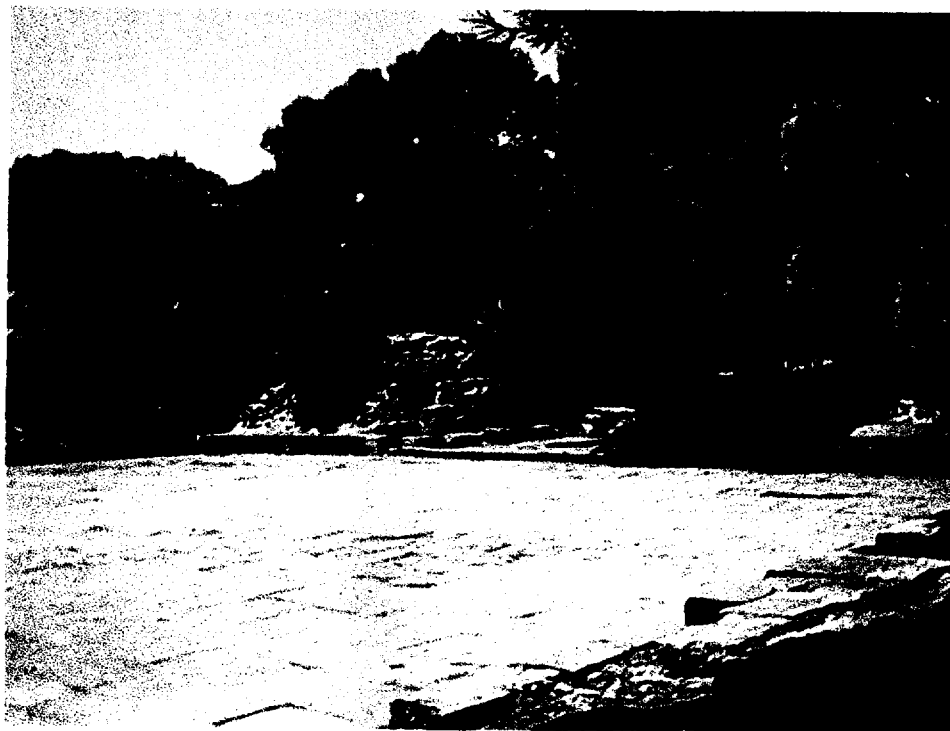


Plan de la basilique et de la nécropole de Sainte-Salsa



**Quartier chrétien occidental :
Grande Basilique
Baptistère et mausolée
circulaire**

SUPPORT PHOTOGRAPHIQUE



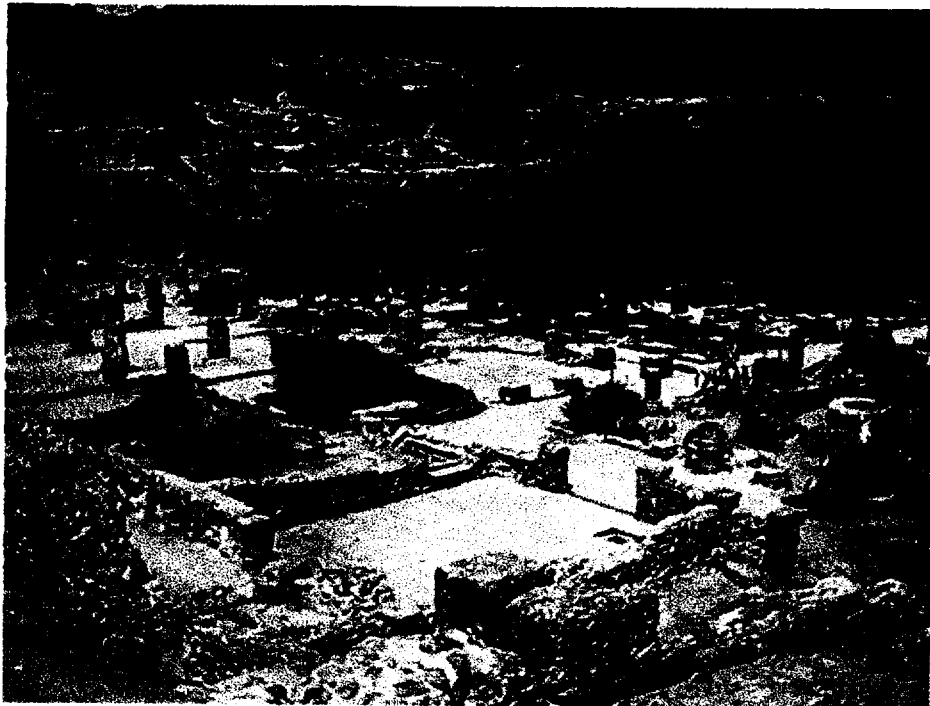
LE FORUM



LE TRIBUNAL



LA GRANDE BASILIQUE



VILLA DES FRESQUES



DOCUMANUS



THERMES



LE TEMPLE INCONNU



LE NOUVEAU TEMPLE



L'AMPHITHEATRE



LE THEATRE